Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_10-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Délibération n° 2023-02-10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation : 21/02/2023
Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 28
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M.CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCQ, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, Mme LOURAU, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO,M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. FRETAY, M. LESCHIUTTA, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. NASSIEU-MAUPAS, M. CABANES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. ARCHAMBEAU, Mme LABOURET

Pouvoirs : M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. CABANES à M. LALANNE, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. MAUBOULES

Secrétaire de séance : M. BALMORI

DELIBERATION n° 2023-02-10

AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION BREAK'XPRESSION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « SHE BREAKS THE WORLD » A BILLERE

RAPPORTEUR : M. OCHEM

L'association Break Xpression, dont le siège est à Billère, organise le festival « She breaks the world », le 12 mars 2023 à la Route du Son et à la salle de Lacaze.

Cette manifestation vise à valoriser la place des femmes au cœur de la culture hip hop, dont l'expression se montre essentiellement masculine, à travers notamment deux temps forts : la rencontre battle de breakdance de 8 danseuses à la salle de Lacaze (gratuit) et un concert de la rappeuse Leys, à la Route du Son.

Des actions culturelles complètent cette initiative avec deux expositions « Allez les filles ! » du 1er au 18 mars 2023 et « La musique une histoire d'hommes ? » du 21 au 31 mars 2023 toutes deux organisées à la Médiathèque d'Este. Une conférence et un temps d'échange avec les artistes sont également prévus.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20230228-2023_02_10-DE

La Ville de Billère souhaite apporter son soutien à cette initiative qui s'inscrit notamment dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité femme-homme.

Une demande de subvention de 5 000 € a été déposée par l'association BreakXpression et a été examinée par la commission culture de la Ville de Billère du 24 janvier 2023. Cette dernière a donné un avis favorable. Compte tenu du calendrier budgétaire, le versement de cette subvention ne pourra intervenir qu'après la manifestation. L'association sollicite donc le versement d'une avance sur subvention de 2 500 € afin de lui permettre d'engager une partie des dépenses (frais artistiques et frais de déplacement).

Vu l'avis favorable de la commission culture du 24 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 février 2023,

Le Conseil municipal invité à délibérer décide :

- De verser une avance sur subvention de 2 500 € à l'association Break Xpression, au titre de l'exercice 2023

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE